

# Compte rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2010

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 17 janvier 2011, à 20 heures, salle du Conseil.

**Etaient présents** : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjointes – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

**Absents excusé** : M. Claude Sirand, Adjoint.

**Pouvoir** : M. Sirand pour Mme Pugnale.

**Secrétaire de séance** : M. Bustos.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2010 n'appelle aucune remarque.

Les questions qui suivent sont adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de M. Sirand.

## FINANCES

Présentée par M. Ludovic Bustos, Adjoint Délégué,

- la prise en charge du coût d'un stage de base directeur, BAFD, fixé à 713 Euros, pour une animatrice du Centre socio-culturel et Sportif.

Présenté par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- le principe d'autoriser le Conseil Municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

## URBANISME

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

## INFORMATION

Signature, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- pour le marché de réhabilitation du bâtiment sis 2, rue Hector Berlioz :
  - \* avec l'entreprise MIGNOLA, titulaire du lot n° 8 Carrelage-Faïences, d'un avenant n°1 d'un montant de 2 170,69 €
  - \* avec l'entreprise CERCA, titulaire du lot n° 4 Serrurerie, d'un avenant n° 1 d'un montant de 2 650 €,
  - \* avec l'entreprise M2P Menuiserie des 2 ponts, titulaire du lot n° 5 Menuiseries extérieures bois, fermetures, protection solaire, d'un avenant n° 1 d'un montant de 292,43 €,
  - \* avec l'entreprise TDMI, titulaire du lot n° 1 Démolition, gros œuvre, d'une annexe n° 1 à l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant.
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente d'un bien sis à Poisat, 54, rue du Moucherotte, au prix de 355 000 €,
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente d'un bien sis à Poisat, 27 Avenue Pierre Mendès France au prix de 3 320 000 €.

Le Maire,  
Jean-Marc UHRY

Le présent compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du Conseil.